

Résumé du rapport d'activités Sibelga/Interfin 2019

Après les élections du conseil communal d'octobre 2018, Sibelga et Interfin ont désigné un nouveau Conseil d'administration (de 28 membres) et, le 17 juin 2019, le Comité directeur (Sibelga) et le Bureau (Interfin) étaient nommés. À titre de rappel : le Comité directeur et le Bureau se composent des 7 mêmes membres. En 2019, le Conseil d'administration de Sibelga s'est réuni 11 fois, contre 9 fois pour celui d'Interfin. Voici une énumération succincte des principales décisions politiques :

- 1. Financier** : À l'instar des exercices précédents et conformément aux engagements conclus, Sibelga et Interfin ont, ensemble, garanti 95 millions d'euros de revenus aux communes.
- 2. Clean Energy Package** : le 21 janvier 2019, le Conseil d'administration a été informé des tâches des GRD dans le nouvel ensemble de règles européennes, appelé le Clean Energy Package (énergie propre pour tous les Européens). Il couvre divers domaines : performance énergétique des bâtiments, sources d'énergie renouvelables, efficacité énergétique et gouvernance (2 règlements et 2 directives). Les directives doivent être transposées en droit national pour la fin décembre 2020. Cette législation européenne a des conséquences directes pour Saint-Gilles. Car chaque pouvoir public qui gère un parc immobilier de plus de 50 000 m² doit établir un plan pour une gestion de l'énergie efficace (**PLAGE**). En outre, ce plan doit être suivi et exécuté par un **expert en énergie**. Cet expert sera recruté au courant de l'automne. Notre commune tente également de lancer **un projet pilote concernant les communautés d'énergie renouvelable**, et plus particulièrement par le biais de **l'autoconsommation collective**, à l'image de Ganshoren et de Forest.
- 3. Plan d'investissement 2020-2024** : le plan d'investissement pour le gaz et l'électricité et le programme des obligations de service public ont été, comme chaque année, soumis au Conseil d'administration de Sibelga, qui a donné son approbation en septembre 2019. Les investissements ont pour but de préparer les besoins futurs de Sibelga et de garantir le bon fonctionnement des réseaux. Voici les principaux investissements pour l'électricité : garantir la sécurité des approvisionnements et la sécurité physique des bâtiments, passage à 400V et réservation du budget pour l'extension des bornes de recharge électriques ; le déploiement du réseau de fibres de verre par le biais d'une smartcabin et du réseau des compteurs intelligents (prévus à partir de 2022). Voici les principaux investissements pour le gaz : consolidation de la sécurité des approvisionnements et la sécurité physique des stations réceptrices et rénovation de bâtiments. Les gros investissements pour le passage du gaz calorifique L à H sont déjà terminés.

4. Obligations de service public 2020 (2 missions essentielles) :

- **Prestation de services sociaux :** En ce qui concerne la mission de livraison sociale de Sibelga, on assiste depuis fin 2018 à une augmentation du nombre de clients protégés. Cette légère augmentation s'explique probablement par la mise en œuvre des ordonnances approuvées en juillet 2018 et qui introduisent des mesures pour rendre le statut de client protégé plus attractif. C'est la raison pour laquelle il est attendu que cette hausse se poursuive en 2020. En marge de la livraison à des clients protégés, Sibelga assure également la livraison à des clients hivernaux (clients faisant l'objet d'une interdiction de coupure entre le 1^{er} octobre et le 31 mars). Dans ce cadre, une nouvelle catégorie de clients hivernaux a vu le jour : les clients qui arrivent en fin de contrat et qui n'ont pas souscrit à temps un contrat avec un (nouveau) fournisseur commercial. Pour 2020, Sibelga s'attend à un nombre moyen de 2 600 clients protégés pour l'électricité et 2 000 clients protégés pour le gaz, ainsi que 500 clients hivernaux pour l'électricité et 400 clients hivernaux pour le gaz.

- **Éclairage public :**
En ce qui concerne l'éclairage public, on assiste à une augmentation légère mais continue du nombre d'appareils d'éclairage (100 000 appareils d'éclairage gérés en 2028 ?). Pour 2020, l'installation de 3 000 nouveaux appareils d'éclairage est prévue. Dans toutes les communes bruxelloises, les lampes au mercure devraient être mises hors service. Dès juillet 2020, un système d'exploitation central (Intelligent Street Lighting) sera mis en œuvre. Ce système permettra la commande par lampe (pour les ballasts électroniques déjà installés), la détection des pannes et la mesure directe de la consommation par lampe. Dans le cadre de SolarClick et de NRClick, le programme pour 2020 prévoit la réalisation d'une cinquantaine d'installations photovoltaïques et de 25 projets de rénovation HVAC supplémentaires.

5. **Solarclick :** en février 2019, l'état d'avancement (bilan 2018) du programme SolarClick a été présenté au Conseil d'administration. Le programme SolarClick est un partenariat entre administrations publiques, Sibelga et la Région. Le but est d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics (les écoles sont les principaux bénéficiaires). Concrètement, cela signifie en 2018 : 47 visites techniques préparatoires ont été effectuées pour analyser la faisabilité des projets, 37 business cases ont été soumis au Comité d'accompagnement. Le marché pour l'installation de plus de 250 kWp a été attribué pour la pose de panneaux solaires sur la piscine Poséidon et les dépôts STIB d'Ixelles et de Molenbeek-Saint-Jean. 34 installations ont été réalisées (avec 3 installateurs différents) et 12 certifications ont été attribuées par Brugel. Sur une première enveloppe de 5 232 000 €, 5 077 007 € ont été attribués. Plus de la moitié de ce budget est destiné aux communes et 17 % aux organes paracommunaux. À Saint-Gilles, différents

bâtiments sont équipés de panneaux solaires SolarClick. **Dans le courant de 2019, la crèche Jourdan a également été équipée d'une installation et une étude a été menée pour sélectionner des nouveaux bâtiments.** Pour l'instant, aucun nouveau bâtiment n'entre en ligne de compte.

6. **Gestion des plaintes** : on constate en 2018 un léger repli du nombre de plaintes (2018) par rapport à l'année précédente. En 2018, ce sont 1 687 plaintes au total qui ont été réglées (contre 1 845 en 2017). En 2018, 93,36 % des plaintes ont été résolues dans les 20 jours ouvrables. Un pourcentage moyen de 34 % des plaintes étaient justifiées, tout comme en 2017. Les causes les plus fréquentes d'insatisfaction sont depuis des années les chantiers (pavement manquant, dommages découlant de chantiers, mauvais marquage), les dommages à des appareils électriques et les interruptions de plus de 6 heures.
7. En 2018, 221 demandes de **dédommagement** ont été introduites, ayant principalement trait : à des interruptions de courant de plus de 6 heures, des demandes de dédommagement non forfaitaire (sur la base du sinistre réel). Les demandes concernant le gaz étaient moins nombreuses que celles concernant l'électricité, car il n'est pas question de coupure de l'approvisionnement de gaz. Lors d'un incident au niveau d'un réseau de gaz, une certaine pression est maintenue dans les canalisations. Sibelga a accepté 95 des 220 demandes de dédommagement. Dans l'ensemble, le nombre de demandes reste donc assez limité.
8. Le Conseil d'administration a approuvé le 17 décembre 2019 la **proposition tarifaire définitive pour la période 2020-2024** et a remercié les équipes Sibelga pour le travail fourni en 2019 pour arriver à un accord avec Brugel. Le 10 septembre, le conseil d'administration a approuvé une première version de la proposition tarifaire 2020-2024 pour le gaz et l'électricité. Et le 19 novembre, les administrateurs, à la suite de demandes de clarifications supplémentaires et de modifications de la part de Brugel, ont mandaté le Comité directeur pour qu'il finalise des propositions tarifaires adaptées et les transmette à Brugel.

À l'issue de négociations avec Brugel, **les budgets tarifaires pour l'électricité ont été revus à la baisse et ceux du gaz légèrement à la hausse.** L'attribution et l'utilisation des soldes ont également été revues, les principales conséquences étant une consommation plus importante des soldes pour l'aplanissement des tarifs d'électricité, donnant lieu à des **tarifs inférieurs pour 2020-2023 (par rapport à la proposition initiale)** et à l'absence d'attribution pour « stranded assets » pour le gaz. Il a été souligné que ce point serait à nouveau abordé avec Brugel pendant la période régulatoire. En dépit de quelques changements importants pour certaines catégories de clients (voir très gros clients électricité), le **tarif total pour les clients résidentiels mixtes va reculer de 5,8 % en 2020.** À la fin de la période tarifaire, le tarif total augmente de 2,7 %, ce qui reste largement inférieur à l'inflation (+8,9 % en cumul pour la période).

9. Le 22 octobre, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le **nouveau plan stratégique** présenté par le directeur général pour les 5 années à venir.

« **Shape Our Future** » contient trois composants liés et interdépendants : une vision stratégique, la définition de nouvelles valeurs et le plan ESR (entreprise socialement responsable). Pour contribuer à cette vision, Sibelga souhaite se positionner comme un instrument de transition énergétique, de gestionnaire de données et de tiers de confiance. Trois lignes directrices stratégiques ont été définies : sécurité de la distribution, durabilité et smart city, réparties entre 15 mesures stratégiques qui ont été présentées mais doivent encore être analysées. Sibelga ambitionne de démarrer cette analyse en 2020 pour atteindre plusieurs objectifs d'ici 2025.

10. Bornes de recharge électriques : le 19 novembre, les ambitions de Sibelga en matière de recharge de véhicules électriques à Bruxelles ont été présentées au Conseil d'administration. Après la discussion qui a suivi, le Conseil d'administration a proposé au gouvernement d'envoyer un courrier dans lequel Sibelga confirme sa volonté de soutenir les autorités communales et régionales dans l'aménagement d'une infrastructure pour la recharge de véhicules électriques sur la voie publique, afin de pouvoir exécuter l'obligation de service public qui lui incombe en vertu de l'ordonnance sur l'électricité.

Bruxelles a annoncé une interdiction des véhicules diesel en 2030 et des véhicules essence en 2035. Pour le gouvernement et les transports en commun, tous les achats de nouveaux bus et voitures doivent d'ici 2025 être « zéro émission ». En 2022 environ, une accélération du passage aux véhicules électriques sera inévitablement amorcée. Le pacte énergétique interfédéral ambitionne un point de recharge (semi-)public par 10 véhicules électriques. Cette ambition se retrouve également dans le plan énergie et climat 2030 de la Région, mais est pour l'instant encore loin d'être réalisée.

Sibelga pourrait jouer deux rôles dans l'accélération du mouvement : 1° Rôle de coordinateur : Support des administrations publiques, optimisation de l'emplacement des bornes de recharge le long de la voie publique, organisation des appels d'offres pour la fourniture d'énergie, l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure de recharge par une consolidation de l'interopérabilité des différentes infrastructures ; 2° Rôle d'exploitant des bornes de recharge (CPO) : jouer un rôle plus large, en procédant aux investissements nécessaires pour mettre en place une infrastructure de base qui encouragera le passage aux véhicules électriques. Ces investissements peuvent être répartis ou imputés sans marge aux utilisateurs. Le Clean Energy Package lie cependant aujourd'hui le modèle du GRD en tant que CPO à la condition d'un manque de volonté et/ou de capacité du secteur privé pour endosser ce rôle. Sibelga devrait pouvoir élaborer en 2020 un appel d'offres pour le secteur privé, sous des conditions prescrites par le gouvernement.

11. Plus de 20 % des ménages bruxellois sont confrontés à une **précarité énergétique objectivée**, tandis que Sibelga, en qualité de fournisseur social, alimente moins de 0,5 % des ménages en énergie (2 catégories : clients protégés et coupures hivernales). Cette constatation suscite évidemment des questions. À la lumière de la constatation précédente, il a également été réfléchi aux possibilités de consolider le rôle de Sibelga en tant que fournisseur social :

- changement des conditions pour pouvoir bénéficier du tarif social régional pour ne plus systématiquement le lier à l'existence d'une dette ;
- en cas de dette auprès d'un fournisseur commercial, le développement d'une procédure de passage automatique à Sibelga avec le statut de client protégé pour les clients qui bénéficient déjà du tarif social fédéral. En outre, un projet pilote sera initié en collaboration avec un CPAS, visant les clients en situation de précarité énergétique. Le but est de favoriser une meilleure gestion de la consommation électrique et de soutenir le client dans la gestion de son budget énergie par le biais d'une application (en cours de développement) et de l'utilisation active des données de compteurs intelligents.

12. Le 18 mars 2019, le Conseil d'administration d'Interfin a pris connaissance du statut du **fonds UPREG (Efficient and Rational Use of Electricity and Gas)** fin 2018. Les communes font de plus en plus appel au fonds UPREG créé par Interfin en 2016 pour pouvoir investir dans certains travaux en vue d'accroître l'efficacité énergétique et ainsi améliorer leur consommation d'énergie. Le budget de 2,5 millions d'euros était en principe établi pour une période de 3 ans (2016-2018). Fin 2018, seules quatre communes avaient terminé des projets, d'une valeur totale de 423 000 €. En 2019, une accélération des investissements a été constatée et la plupart des communes devraient pouvoir d'ici la fin de l'année réaliser les investissements souhaités. **En ce qui concerne Saint-Gilles, 2 projets ont été réalisés dans le cadre de ce fonds** : d'une part une étude pour le remplacement des installations de chauffage de l'école Uylenspiegel et d'autre part une étude pour le remplacement des installations de chauffage pour l'école J.J. Michel.

13. Le Conseil d'administration d'Interfin a rendu en janvier un rapport à propos d'**ELIA et de Publi-T** et a reçu en septembre une présentation informative sur l'augmentation de capital d'ELIA (et l'augmentation de capital sous-jacente de Publi-T). Interfin détient par le biais du holding public Publi-T une participation directe et une indirecte dans ELIA. En janvier 2019, ELIA représentait environ 20 % du portefeuille Interfin (valeur de marché) et environ 13 % du résultat financier. À titre de rappel : la participation d'Interfin dans Elia a été acquise pour un montant total de 120 millions € et cette participation a aujourd'hui une valeur de marché de 300 millions €.

14. Le 25 février, le Conseil d'administration d'Interfin a pris connaissance du rapport non financier des activités de **Fluxys** en 2018. La politique d'investissement de Fluxys figurait à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration d'Interfin du 19 novembre. À titre de rappel : Interfin possède 15 % de **Publigas**, qui détient 78 % de Fluxys S.A. Le solde est détenu à hauteur de 20 % par CDPQ (le fonds qui assure la gestion des pensions publiques au Québec) et à hauteur de 2 % par la SFPI (le holding public fédéral). Fluxys S.A. possède 90 % de Fluxys Belgium, le gestionnaire du réseau de transport de gaz en Belgique. La valeur de la participation d'Interfin dans Publigas est estimée à environ 300 millions d'euros et cette participation contribue au résultat financier d'Interfin à hauteur de 15 millions d'euros environ, c'est-à-dire 1/4 du dividende annuel qu'Interfin verse aux communes.